



PERMIS CÔTIER - 2019

Caractéristiques :

Ce titre de conduite permet de conduire un bateau d'une puissance motrice de plus de 4.5 kilowatts (6cv), n'autorise que la pratique à titre gratuit d'une navigation sportive ou touristique, pour une navigation de jour et de nuit, sans limite de puissance motrice, sans limite de jauge (volume du bateau) et jusqu'à 6 milles d'un abri (11 km).

Il est nécessaire d'avoir 16 ans révolus le jour de l'examen.

Formation théorique :

Les règles de barre et de route, les balisages, les marques de jour et de nuit des navires, les signaux phoniques de détresse de port, les règles de navigation, la réglementation, la sécurité et la responsabilité du plaisancier, la météorologie, les moyens de communication, l'environnement.

Ces sessions peuvent être annulées ou reportées si le nombre de candidats est inférieur à 4.

Formation pratique de la conduite à bord :

Formation validée par un formateur homologué sur un livret de certification. Les points abordés sont : la sécurité du plaisancier, les incontournables du plaisancier, les responsabilités du plaisancier ainsi que la conduite et les manoeuvres du bateau.

TARIFS DE LA FORMATION (timbres fiscaux non compris = 108 €)	
Formation en groupe comprenant : <ul style="list-style-type: none">- 10h de théorie dont 1h30 de théorie de la pratique- 2h de formation pratique de la conduite à bord- Le livret du candidat	410.00 €
Code Vagnon permis-côtier	14.00 €

Inscription et dossier :

- Date de dépôt du dossier :

Le dossier administratif et le règlement doivent être complets et déposés au Y.C.Carnac 15 jours avant le début de la formation.

- Documents à joindre au dossier d'inscription :

- . la demande d'inscription au permis-côtier (cerfa n° 14681*01) dûment complétée et signée,
- . deux photographies d'identité récentes, en couleur et de face,
- . un certificat médical (cerfa n° 14673*01) datant de moins de 6 mois,
- . une photocopie d'une pièce d'identité recto/verso,
- . les timbres fiscaux correspondant au droit d'examen = 38 € et au droit de délivrance = 70 €.
- . un exemplaire du contrat de formation dûment complété et signé.



FORMATION THEORIQUE
Horaires : 9h30 à 12h30/13h

Lundi 15 au mercredi 17 avril
Jeudi 30 mai au samedi 1er juin
Lundi 1er au mercredi 3 juillet
Lundi 8 au mercredi 10 juillet
Lundi 15 au mercredi 17 juillet
Lundi 22 au mercredi 24 juillet
Lundi 29 au mercredi 31 juillet
Vendredi 9 au dimanche 11 août
Lundi 12 au mercredi 14 août
Lundi 19 au mercredi 21 août
Lundi 26 au mercredi 28 août
Jeudi 24 au samedi 26 octobre

Ces sessions peuvent être annulées ou reportées si le nombre de candidats est inférieur à 4.

FORMATION PRATIQUE de 2H
Nous contacter pour fixer le rendez-vous

EXAMEN THEORIQUE (dates et lieux)						
Date	19/04	03/06	05/07	12/07	19/07	26/07
Centre d'examen	Lorient	Lorient	Auray Brech	Auray Brech	Auray Brech	Auray Brech
Date	02/08	12/08	19/08	23/08	30/08	28/10
Centre d'examen	Auray Brech	Auray Brech	Lorient	Auray Brech	Auray Brech	Auray Brech

La liste des autres dates et lieux d'examen théorique est disponible à notre accueil.